

CONVENTION

ENTRE :

Monsieur Pascal COMPERAT, demeurant à PARIS 75020, 68 rue Pelleport,

Monsieur Jean-Luc COMPERAT, demeurant à NEW-YORK (Etats-Unis), 775 avenue of The Americas,

Ensemble d'une part-,

Et la commune de SAINT GEORGES SUR BAULCHE, département de l'Yonne, représentée par Mme Christiane Lepeire, maire de ladite commune,

D'autre part-.

EXPOSE PREALABLE

I - En vue de la rétrocession de la voie privée donnant sur la rue de la Tour, et son intégration dans le Domaine Public, Monsieur Jean-Marie COMPERAT, demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE, 1160 rue de la Tour, s'est engagé, par courrier en date du 20 juillet 2007, à rétrocéder gracieusement à la commune de St Georges sur Baulche, la partie du chemin privé longeant sa propriété, soit 36 m² de la voie privée rue de la Tour, à charge par la commune de remplacer le grillage actuel de la clôture par un grillage rigide galvanisé ou plastifié de 3 m de hauteur, en prenant toutes les précautions pour ne pas endommager les végétaux existants.

II – Monsieur Jean-Marie COMPERAT est décédé le 24 octobre 2019, laissant pour seuls héritiers, ses deux enfants, Messieurs Pascal et Jean-Luc COMPERAT, sus-nommés.

CELA EXPOSE, il est CONVENU ce qui suit :

Messieurs Pascal et Jean-Luc COMPERAT, sus-nommés, confirment l'engagement pris par leur Père vis-à-vis de la commune de St Georges sur Baulche et s'engagent à rétrocéder gracieusement la parcelle actuellement cadastrée section AL n° 270 pour 36m², telle qu'elle figure sur le plan ci-annexé, et formant partie du chemin privé dénommé depuis « Impasse Jean-Marie Compérat »,

Au profit de la commune de St Georges sur Baulche, ce qui est accepté par son maire, Mme Christiane LEPEIRE,

A charge par la commune de St Georges sur Baulche de remplacer le grillage actuel de la clôture de la propriété appartenant aux Cts COMPERAT, cadastrée section AL n° 269, sur la partie longeant la voie privée, par un grillage rigide galvanisé ou plastifié de 3 m de hauteur.

Messieurs Pascal et Jean-Luc COMPERAT, sus-nommés autorisent, dès maintenant, le commencement des travaux de terrassement nécessaires au tracé de la Coulée Verte, avec passage de divers réseaux et canalisations (réseaux secs et humides), par la commune de St Georges sur Baulche (avec délégation au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois concernant les travaux d'assainissement, eau potable et eaux pluviales) dans la partie du chemin cadastré section AL n° 270.

L'acte authentique sera régularisé au plus tard le 31 mars 2021

Fait à Paris, le

Pour M. Pascal COMPERAT

Fait à New-York, le

Pour M. Jean-Luc COMPERAT

Fait à St Georges, le

Pour la commune de St Georges sur Baulche.

Envoyé en préfecture le 22/01/2021

Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le 22/01/2021

ID : 089-218903466-20210118-2021_05-DE

 SLO